

PRIMAIRE

Livret  
7

RÉPUBLIQUE  
DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO

INITIATIVE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION À DISTANCE DES MAÎTRES

*Améliorer la prise  
en compte de l'inclusion,  
de l'égalité des genres  
et l'éducation des filles*



Ministère de l'éducation nationale  
et nouvelle citoyenneté

[www.ifadem.org](http://www.ifadem.org)



L'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), pilotée par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF), est mise en œuvre en République Démocratique du Congo par le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté avec l'appui technique de l'agence APEFE intégrée au sein des relations internationales de Wallonie-Bruxelles. IFADEM est cofinancée par la Coopération belge au développement (DGD), l'OIF et l'AUF.

<http://www.ifadem.org>

**CE LIVRET A ÉTÉ CONÇU PAR :**

KASONGO WA NKULU Séverin, Institut supérieur pédagogique – Lubumbashi  
NTOMBI Ernest, Direction de la Francophonie (MINEDU-NC)

**SOUS LA COORDINATION DE :**

KOROGO ALOKOA Guillaume, directeur-chef de service des programmes scolaires et matériels didactiques  
(MINEDU-NC)

**SOUS LA SUPERVISION SCIENTIFIQUE DE :**

MUNDI MUAUKE Cécile, docteure en langues, lettres et traductologie, Institut supérieur pédagogique  
de Kinshasa-Gombé  
DIHOUESSI Blaise C., docteur en Sciences du Langage, Institut national d'ingénierie de formation  
et de renforcement des capacités des formateurs (Bénin)

**CORRECTIONS : BALTASAR Aurore**

**MISE EN PAGE : LOURDEL Alexandre**

Ce livret adopte les normes de la nouvelle orthographe ([www.nouvelleorthographe.info](http://www.nouvelleorthographe.info)).

Les contenus pédagogiques de ce livret sont placés sous la licence Creative Commons Attribution - Partage dans les  
Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>

Première édition : 2024

# *Livret 7*

---

PRIMAIRE

INITIATIVE FRANCOPHONE POUR LA FORMATION À DISTANCE DES MAÎTRES

---

*Améliorer la prise  
en compte de l'inclusion,  
de l'égalité des genres  
et l'éducation des filles*

Initiative francophone

pour la formation à distance

des maîtres

**ifadem**

# S O M M A I R E

INTRODUCTION GÉNÉRALE	6
-----------------------	---

---

<b>SÉQUENCE 1 :</b> <b>RECENSER LES DIFFÉRENTES ENTRAVES</b> <b>À L'ÉDUCATION INCLUSIVE</b>	<b>8</b>
---	----------

---

CONSTAT .....	9
---------------	---

OBJECTIFS .....	10
-----------------	----

DIAGNOSTIC .....	11
------------------	----

MÉMENTO .....	13
---------------	----

1. Concepts relatifs à l'inclusion et au genre .....	13
--	----

2. Pourquoi les filles sont-elles marginalisées? .....	15
--	----

3. Discrimination et entraves .....	15
-------------------------------------	----

4. Types de discrimination sociale .....	16
--	----

5. Quelques cas de discrimination à l'endroit des filles/femmes .....	17
---	----

6. Causes des discriminations sociales .....	17
--	----

7. Quelques traditions, croyances et pratiques discriminatoires à l'égard de la fille/femme dans nos milieux .....	18
---	----

8. Quelques conséquences des discriminations sociales .....	18
---	----

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	19
-------------------------------	----

CONCEVOIR DES ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES .....	23
---	----

CORRIGÉS .....	26
----------------	----

1. Corrigés du diagnostic .....	26
---------------------------------	----

2. Corrigés des activités .....	27
---------------------------------	----

BILAN .....	28
-------------	----

**SÉQUENCE 2 :**

<b>INITIER, À TRAVERS UN PROCESSUS ÉDUCATIF, FILLES ET GARÇONS À LA PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION</b>	<b>30</b>
--	-----------

---

CONSTAT .....	31
OBJECTIFS .....	33
DIAGNOSTIC .....	34
MÉMENTO .....	36
1. La violence .....	37
2. Exemples de violences basées sur le genre en milieu scolaire .....	38
3. Les auteur(e)s des violences .....	40
4. Les victimes des violences .....	41
5. Quelques actions de prévention des violences et abus basés sur le genre en milieu scolaire .....	41
6. Quelques dispositions à prendre pour la sécurisation du (de la) dénonciateur(trice) .....	42
7. Rôles et responsabilités des acteurs clés dans la prévention des violences et abus basés sur le genre en milieu scolaire .....	43
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	45
CONCEVOIR DES ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES .....	48
CORRIGÉS .....	51
1. Corrigés du diagnostic .....	51
2. Corrigés des activités .....	52
BILAN .....	53
BIBLIOGRAPHIE .....	56

---

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

La notion du genre et de l'égalité des droits entre personnes de sexes opposés est l'une des thématiques de l'éducation au développement durable (EDD). Elle s'inscrit dans la stratégie de l'éducation et formation 2016-2025 et prend une ampleur grandissante dans le système scolaire en République démocratique du Congo (RDC).

Plusieurs initiatives sont développées au sein du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique. En effet, certaines ONG (Save The Children, Vision Mondiale...) et organismes internationaux (Banque mondiale, Unicef, Unesco...) ne manquent pas d'inscrire dans leur programme des activités pour promouvoir le genre en milieu scolaire, contribuant ainsi à la consolidation des acquis dans le processus d'un traitement équitable des personnes, en dépit de leur sexe.

Dans les milieux scolaires, les élèves filles, par l'effet des coutumes et de socialisation, peuvent être victimes d'une marginalisation auprès de leurs collègues garçons et des enseignant(e)s, quand on sait que dans la société traditionnelle, la femme occupe une position de second rang. Voilà pourquoi, ce livret, intitulé « Améliorer la prise en compte de l'inclusion, de l'égalité des genres et l'éducation des filles », tente de développer des mécanismes d'éradication de toutes formes de violences liées au genre dans les milieux scolaires et familiales. Cette prise de position permettrait aux jeunes filles d'augmenter leur chance d'accéder à une éducation équitable et de préparer l'avenir de toute une nation, la RDC.

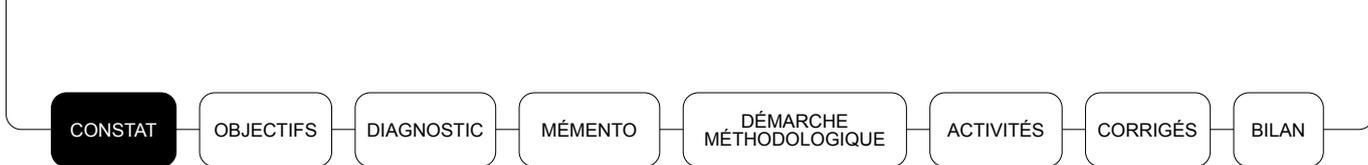
Ce livret comprend deux séquences qui traitent :

- du recensement des différentes entraves à l'éducation inclusive ;
- de l'initiation, à travers un processus éducatif, des filles et garçons à la prévention contre la violence et toutes les formes de discrimination tant en milieu scolaire que dans la communauté.

Séquence 1

---

**RECENSER  
LES DIFFÉRENTES  
ENTRAVES  
À L'ÉDUCATION  
INCLUSIVE**



## CONSTAT

Selon le rapport de l'Unicef (2020), la vision du gouvernement de la RDC, à travers la politique de gratuité, au niveau primaire, est de construire un système éducatif inclusif, de qualité et plus équitable.

Pour atteindre cet objectif, il est impératif de considérer, entre autres, l'éducation des filles comme une priorité pour, progressivement, rompre le cycle de pauvreté, améliorer l'environnement socioéconomique, mieux se protéger contre les maladies, éviter les mariages et les grossesses précoces et lutter contre le travail des enfants.

En ce qui concerne l'accès universel à l'enseignement primaire, le Rapport de l'Unicef (2018) sur l'accès à l'éducation indique que la RDC a réalisé des avancées significatives au cours de ces dernières décennies. En effet, le taux net de fréquentation est passé de 52 % en 2001 à 78 % en 2018, soit une progression de 26 points de pourcentage en 17 années. Toutefois, environ quatre millions d'enfants de 6-11 ans sont toujours hors de l'école, représentant à peu près 21 % du total de ce groupe d'âge.

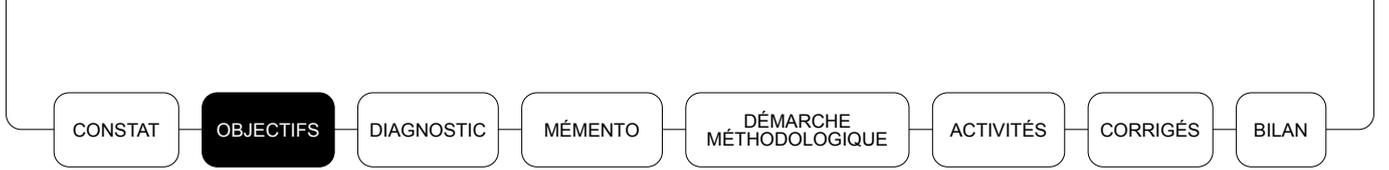
Quelles que soient les caractéristiques ou dimensions considérées (lieu de résidence, bien-être économique et instruction de la mère), les écarts de scolarisation se creusent au fur et à mesure que l'on évolue dans les niveaux d'éducation. Ces disparités commencent dès le préscolaire et s'accroissent au primaire et au secondaire.

Les coûts directs (frais d'inscription) et indirects (matériel scolaire, uniforme, etc.) supportés par les ménages pauvres semblent être un des freins à la scolarisation de quelques enfants malgré :

- la politique de gratuité de l'enseignement primaire, promulguée en 2010, par le gouvernement ;
- l'allègement des charges portées par les ménages pauvres.

En dépit de ces efforts de la part du gouvernement de la RDC, plusieurs défis restent encore à relever en matière d'éducation inclusive.

La première séquence de ce livret est conçue pour que tu t'appropries, d'une part, le concept d'éducation inclusive dans son intégralité et, d'autre part, les différentes entraves à son avènement, afin de susciter ta contribution tangible pour une éducation de qualité débarrassée de toutes les formes d'exclusion.



## OBJECTIFS



À l'issue de cette séquence, l'enseignant(e) devra être capable :

- de définir le concept d'éducation inclusive ;
- d'identifier les différentes entraves à son avènement et leurs impacts, notamment, sur l'éducation des jeunes filles ;
- de mettre en place des stratégies d'éradication progressive de toutes ces formes d'entraves.

## DIAGNOSTIC

### ► Autotest 1

Dis si ces affirmations sur le rendement scolaire des élèves filles sont vraies ou fausses. Coche la bonne case.

	Vrai	Faux
1. Les élèves filles ne peuvent pas avoir de très bons scores à l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Les élèves filles ont toujours besoin de l'aide des garçons pour réussir à l'école.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Les élèves filles ne sont pas censées revoir leurs prises de notes à la maison.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Les élèves filles ont les mêmes capacités intellectuelles que leurs collègues garçons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Les élèves filles n'ont pas le droit de parler en classe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### ► Autotest 2

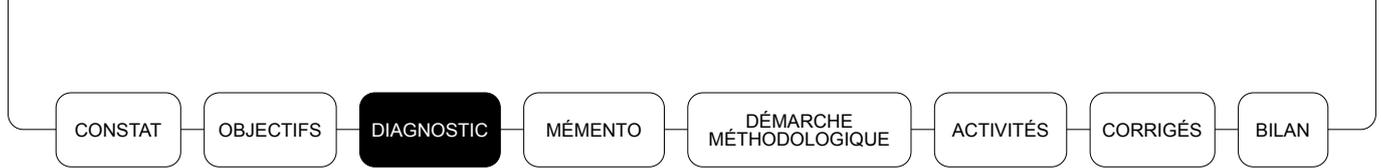
Toutes les assertions ci-dessous présentent les facteurs qui influencent négativement les rendements scolaires des élèves, sauf une. Laquelle ?

- a. Les insultes en classe
- b. La discrimination liée au handicap physique
- c. La violence sexuelle
- d. Les travaux ménagers
- e. La bonne alimentation

### ► Autotest 3

Dans quels domaines les jeunes filles et garçons peuvent exceller ensemble ? Coche les réponses qui te semblent justes.

- 1. L'entretien de la maison
- 2. Les études polytechniques
- 3. La maçonnerie
- 4. L'armée
- 5. La gestion d'un garage automobile
- 6. La lessive
- 7. L'installation du circuit électrique dans un chantier
- 8. La gestion d'une entreprise



► **Autotest 4**

Quelle est la conséquence négative de la violence sexuelle sur la victime ? Souligne la bonne réponse.

- a. Les abandons scolaires par manque d'accompagnement
- b. Le triomphe réussi du violeur
- c. La preuve de l'entrée de la victime dans la cour des grands
- d. Les éloges des parents à la jeune fille
- e. La joie des parents qui estiment avoir trouvé un beau-fils

► **Autotest 5**

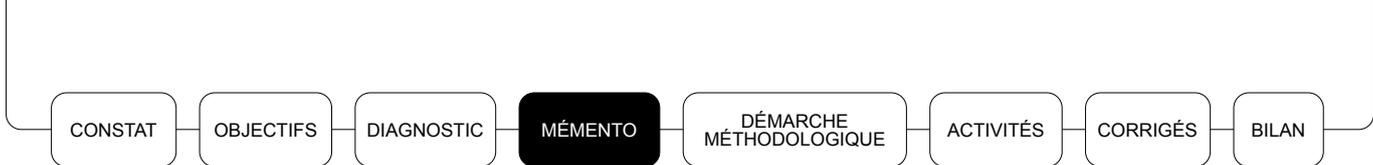
Quel est le but de l'inclusion scolaire ? Souligne la bonne réponse.

- a. Nommer à l'école la femme du directeur pour stabiliser les finances.
- b. Donner le même salaire à l'ensemble du personnel enseignant pour éviter l'injustice scolaire.
- c. Accorder la chance de réussite scolaire à toutes les catégories d'élèves dans une classe.
- d. Accorder plus d'attention aux élèves garçons qui viennent de familles pauvres.
- e. Protéger les filles belles de figure contre toute forme d'agression sexuelle par leurs collègues.

► **Autotest 6**

Souligne la bonne réponse. La notion de genre comme thématique émergente dans ce livret renvoie directement à :

- a. l'égalité de chance entre filles garçons ;
- b. la formation du féminin des noms ;
- c. l'exclusion des enfants handicapé(e)s ;
- d. la bonne application des élèves ;
- e. l'inscription des filles à l'école.



# MÉMENTO

Nous te présentons dans cette partie des concepts relatifs à l'inclusion et au genre. Lis-les attentivement. Cela te permettra de comprendre clairement cette thématique émergente en vue d'en tenir compte dans ta classe et ton environnement social.

## 1. CONCEPTS RELATIFS À L'INCLUSION ET AU GENRE

Le concept **genre** renvoie à plusieurs acceptions suivant le contexte dans lequel il est employé. Dans le contexte de ce livret, le concept genre fait référence aux rôles, responsabilités et comportements préétablis par la société et assignés aux hommes ou aux femmes. C'est un acquis culturel qui change avec le temps et varie au sein d'une culture et d'une culture à une autre.

Les **rôles de genre** décrivent ce que les adultes et les adolescent(e)s sont censé(e)s faire dans leur culture. Par exemple, dans certaines cultures, la tâche de couper les arbres revient à l'homme et celle de cuisiner et s'occuper des enfants à la femme.

Le **sexe** est biologique (homme ou femme), universel (les mêmes facteurs par tout dans le monde), inné, généralement immuable (sauf par la chirurgie) et invariable entre et au sein des cultures.

L'**égalité de sexe** fille-garçon renvoie à un état de fait où il n'y a pas de discrimination sur la base du sexe dans l'allocation des ressources et dans l'accès à différents services dans une société.

L'**équité de genre** se réfère aux stratégies ou aux processus utilisés pour parvenir à l'égalité de genre. Elle implique l'équité dans la représentation, la participation et les avantages alloués aux hommes et aux femmes. Cela ne signifie pas que les garçons et les filles doivent obligatoirement suivre le même traitement, car les différences individuelles font appel à des interventions différentes, ou que tel groupe devrait recevoir un traitement préférentiel. Les garçons et les filles ont tous le droit de voir leurs besoins satisfaits et devraient avoir des chances égales d'utiliser pleinement leur potentiel en tant qu'être humain. L'équité est le moyen, l'égalité le résultat.

L'**égalité de genre fille-garçon** dans l'éducation renvoie à une situation où les filles et les garçons ont les mêmes chances d'accéder au système scolaire afin d'acquérir l'instruction.

RECENSER LES DIFFÉRENTES ENTRAVES À L'ÉDUCATION INCLUSIVE



© Rapport Unicef RDC, 2018.

Les **normes de genre** se réfèrent à des modèles standards de comportement pour les hommes et les femmes qui sont considérés comme normaux dans une société. Elles sont définies de manière succincte. Les normes de genre peuvent souvent limiter les droits, les possibilités et les capacités des femmes et des jeunes filles, ce qui a comme résultat la discrimination, l'exploitation ou l'inégalité. Les garçons et les adolescents peuvent également être limités dans certaines prises de décision et choix en raison de la façon dont la société voudrait qu'ils se comportent.

La **discrimination basée sur le genre**, c'est toute situation dans laquelle une personne se voit refuser une opportunité ou est mal jugée sur la seule base de son sexe.

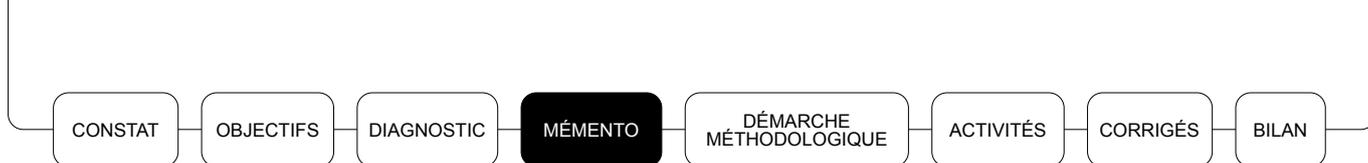
La **sensibilité au genre** est la capacité de reconnaître des problèmes qui découlent du genre. Elle constitue le point de départ de la prise de conscience en matière de genre.

La **différence entre sexe et genre** : le sexe est une réalité biologique déterminée entre homme et femme. Il est inné, universel et interchangeable. Tandis que le genre est une réalité sociale acquise entre homme et femme. Ce sont les rôles et responsabilités acquises et construites qui sont variables.

Les **stéréotypes sexistes** sont des généralisations, souvent exagérées, sur les attributs, les différences, et les rôles des hommes et femmes.

Les **rôles de genre / rôles de genre assignés**, ce sont des rôles définis par la société et qui peuvent être affectés par les facteurs tels que l'éducation ou l'économie. Ils peuvent varier largement à l'intérieur et entre les cultures et évoluent souvent avec le temps.

La **discrimination sexuelle** désigne les comportements et pratiques qui font subir à un individu un traitement différent basé sur la seule appartenance sexuelle (discrimination = traitement différent fondé sur des bases subjective). Par exemple, le racisme est la discrimination basée sur l'origine, voire la couleur de la peau.



La **violence liée au genre** renvoie à tout acte qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des souffrances ou des préjudices physiques, sexuels ou psychologiques contre quelqu'un (garçon ou fille) basés sur des rôles et stéréotypes liés au genre.

**N.B. :** Les filles et les garçons sont limités dans leurs comportements, responsabilités et choix de vie parce que des rôles et attentes leur sont culturellement assignés et ces rôles sont souvent perpétués en milieu scolaire souvent de manière inconsciente.

## 2. POURQUOI LES FILLES SONT-ELLES MARGINALISÉES ?

Dans certains contextes culturels, les filles sont tenues d'accomplir des tâches ménagères en plus de leur travail scolaire, ce qui constitue pour elles un poids de plus à supporter. Les garçons sont autorisés à jouer ou sont dispensés des travaux domestiques parce que c'est « le travail des filles ». Cela peut avoir un effet néfaste sur les filles et sur leurs résultats scolaires. Les filles et les garçons peuvent travailler ensemble et s'entraider.

Il faut rappeler aux élèves que le changement commence lentement et à petits pas. Les élèves ne devraient pas se sentir limité(e)s par rapport aux normes de genre, mais plutôt avoir la claire conscience qu'ils/elles peuvent les changer, même si c'est à faible pourcentage.

On doit leur expliquer que fixer des rôles exclusivement réservés aux filles ou aux garçons peut limiter leurs chances dans la vie. Les élèves doivent garder à l'esprit leurs ambitions et rêves et s'efforcer de réaliser ce qu'ils/elles se sont imaginé(e)s.

Les enseignant(e)s doivent être conscient(e)s des obligations auxquelles leurs élèves sont tenu(e)s en dehors de la classe. Les enseignant(e)s doivent se rendre compte que parfois les responsabilités des élèves envers leur famille et les tâches ménagères se répercutent sur le travail scolaire et sur les autres domaines de leur vie. Par exemple, si un(e) élève s'endort constamment en classe, c'est qu'il se passe certainement quelque chose dans sa vie qui serait la cause de ce comportement.

Les enseignant(e)s ne doivent pas toujours s'attendre à ce que les filles se chargent des travaux de nettoyage dans et aux alentours de la salle de classe. Ils/Elles doivent s'efforcer d'impliquer l'ensemble des élèves, indépendamment de leur sexe.

## 3. DISCRIMINATION ET ENTRAVES

La **discrimination basée sur le genre** est un comportement qui se traduit par un traitement méprisant et vexatoire d'un individu ou d'un groupe sur base des préjugés. La

discrimination se traduit par le fait de traiter différemment des personnes que l'on juge inférieures sur la base des critères d'appartenance sociale.

**Les entraves** basées sur le genre sont des obstacles qui obstruent à l'épanouissement d'un individu. Toutes ces entraves que tu vas découvrir constituent le fait répulsif et discriminatoire dans l'éducation de l'enfant.

#### 4. TYPES DE DISCRIMINATION SOCIALE

À ce sujet, les constats suivants ont été retenus : plusieurs abus freinent la scolarité de la jeune fille, le jeune garçon et la jeune fille ne bénéficient pas d'une éducation équitable, la société tolère toutes ces formes qui freinent l'éducation de la jeune fille.

Il sied de noter, cependant, que la loi n° 06/019, promulguée le 20 juillet 2006, et modifiant et complétant le décret du 6 août 1959 portant Code de procédure pénale congolais, a permis d'introduire quelques innovations dans le Code pénal en vue de renforcer la répression des infractions aux violences sexuelles. Étant donné que les violences sexuelles et autres violences basées sur le genre ont une racine dans la société et sont souvent dues aux représentations et aux stéréotypes, la lutte ne devrait pas se faire seulement au niveau de la loi mais aussi par l'éducation. En tant que lieux d'éducation, les familles et l'école ont un rôle important à jouer, celui d'encadrer ces jeunes : filles et garçons sans discrimination. L'école a le rôle de rassembler des enfants issus de milieux sociaux, économiques et culturels divers pour leur assurer une formation intégrale. Elle devrait rester un vecteur privilégié d'apprentissage de cette égalité pour toutes et tous. Cette lutte s'explique par le fait que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain (APEFE, 2023).

C'est ce constat et cette motivation qui justifient la présence de cette séquence. Elle s'intéresse aux différentes entraves à l'éducation inclusive.

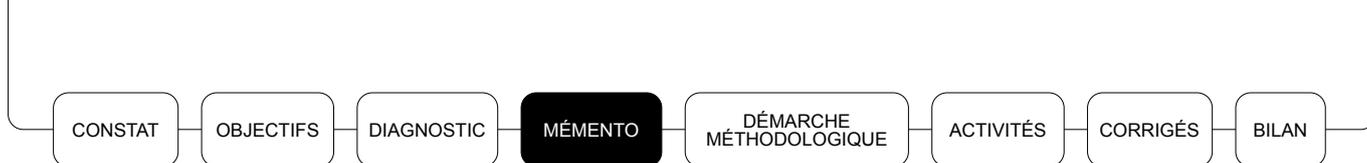
La discrimination revêt des formes variées selon qu'elle s'exprime dans la vie courante en s'appuyant sur des traditions ou des opinions majoritaires ou encore une dimension plus institutionnelle et légale comme dans le cas de l'apartheid.

Certains actes sont qualifiés de discrimination : il peut s'agir de rejet, de restriction ou d'exclusion.

Ces actes sont des violations flagrantes des droits de l'homme. Parmi ces actes, on peut citer le génocide, l'esclavage, les insultes verbales, l'exclusion, les brimades et les injures.

##### ■ Discrimination basée sur l'ethnie et la culture ou entrave ethnique

Elle consiste à considérer certaines cultures, généralement celles des minorités, comme inférieures. EXEMPLE : cas des Pygmées (une communauté minoritaire) qui



sont considérés comme inférieurs par les Bantous (une communauté majoritaire), dans la province du Tanganyika, en RDC.

### ■ Discrimination basée sur le genre

Les institutions telles que les médias, la famille et l'école maintiennent et transmettent des stéréotypes sexistes. Par exemple, refuser à une personne le plein exercice de ses droits fondamentaux revient à considérer qu'elle n'est pas complètement humaine. Il faut donc combattre ces distinctions en faisant comprendre aux élèves que les préjugés et les stéréotypes détruisent l'harmonie sociale en classe. La discrimination basée sur le genre demeure l'une des causes les plus répandues d'injustice sociale. Les femmes occupent souvent des emplois subalternes et leur travail est moins valorisé.

### ■ Discrimination basée sur le handicap

Les personnes vivant avec un handicap ont les mêmes droits que les valides, mais pour de multiples raisons, des barrières sociales, juridiques et pratiques les empêchent souvent de bénéficier de leurs droits.

C'est le cas des albinos qui sont marginalisés par plusieurs personnes à cause de leur handicap.

## 5. QUELQUES CAS DE DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES FILLES/FEMMES

---

- Les filles sont discriminées par rapport aux garçons dans l'orientation et l'accès aux études surtout au primaire à cause de la pauvreté des parents.
- Les femmes sont discriminées par rapport aux hommes dans différents emplois.
- Les travaux de champs et autres non valorisants sont souvent attribués aux femmes.

## 6. CAUSES DES DISCRIMINATIONS SOCIALES

---

Elles sont diverses :

- Les barrières sociales : les différences de culture, les coutumes, les traditions, les conceptions et croyances erronées...
- La différence des niveaux : intellectuel, social...
- L'intolérance et le manque d'empathie / d'amour / de respect de l'autre.
- L'ignorance de ses droits et des droits des autres.

## 7. QUELQUES TRADITIONS, CROYANCES ET PRATIQUES DISCRIMINATOIRES À L'ÉGARD DE LA FILLE/FEMME DANS NOS MILIEUX

---

- Traditions et coutumes : plusieurs traditions africaines estiment que la femme est la maîtresse de la maison et doit rester veiller sur les enfants.
- Croyances erronées : la femme ne peut pas contribuer à l'édification d'une nation. Ainsi, elle est toujours absente dans la prise de décisions.
- Pratiques discriminatoires : envoyer les garçons à l'école et laisser les filles à la maison. Cela justifie la croyance selon laquelle la fille est moins performante que le garçon dans un contexte scolaire.

## 8. QUELQUES CONSÉQUENCES DES DISCRIMINATIONS SOCIALES

---

Les actes discriminatoires ont pour conséquences d'empêcher l'individu d'exercer et/ou de jouir de ses droits humains et de ses libertés fondamentales.

La discrimination a également un impact sur la société dans son ensemble, en ce qu'elle tend à renforcer les préjugés et les attitudes racistes.

Les conséquences des discriminations sociales en milieu scolaire, en famille et dans la communauté se présentent de la manière suivante :

- **En milieu scolaire** : abandon, agressivité, baisse de rendement, absentéisme, suicide.
- **En famille** : isolement, manque d'harmonie, conflits permanents, violences physiques, violences verbales, etc.
- **Dans la communauté** : délinquance, vol, viol et violence, agressivité, prostitution et exposition au VIH / SIDA. Les disparités basées sur le genre affectent les rapports sociaux entre les hommes, les femmes, les filles et les garçons. Elles sont une source de conflits et de violence.

La femme est souvent marginalisée, c'est pourquoi on doit lui consacrer plus de soins, plus de moyens pour son autonomisation.

## DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La présente démarche méthodologique a pour objectif de te proposer une pratique en trois étapes que tu vas utiliser pour être efficacement au service de l'inclusion, de la qualité de vie des élèves, à l'intérieur et à l'extérieur de la classe :

1. L'identification des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
2. L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
3. Le développement de la culture de l'inclusion scolaire chez l'ensemble des élèves.

### ❶ Identification des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Décrire comment identifier, en situation de classe, les élèves à besoins particuliers. Cf. nomenclature des besoins spécifiques, afin de réduire l'exclusion dans l'éducation.
- Donner un ou des exemples.

### ❷ Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Décrire comment accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Donner un ou des exemples.

### ❸ Développement de la culture de l'inclusion scolaire chez tous/toutes les élèves

- Décrire comment développer la culture de l'inclusion scolaire.
- Donner un ou des exemples...

Nous t'exposons ci-dessous les différentes étapes à suivre pour construire une activité pédagogique en relation avec les entraves à l'inclusion des filles et garçons en milieu scolaire. L'ensemble des étapes constitue une démarche méthodologique. Pour t'aider à rattacher cette démarche méthodologique à des pratiques de classe, nous illustrerons chacune des étapes de la démarche au moyen d'un exemple.

## 1. PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ

Commençons par tout ce qui a trait à la préparation de l'activité, que nous décomposons en trois étapes :

- ❶ **Sujet** : tu vas dégager les différentes entraves à la scolarité des filles.
  - a. Dans notre premier exemple, la difficulté visée est l'identification des entraves à l'éducation des filles et à l'inclusion.
  - b. Dans notre second exemple, la difficulté visée est l'identification des conséquences du manque d'inclusion.
- ❷ **Objectif** : tu vas définir un objectif à ton activité.
  - a. Dans notre premier exemple, à la fin de la leçon, l'élève devra être capable d'identifier les entraves à l'éducation et à l'inclusion des filles.
  - b. Dans notre second exemple, à la fin de la leçon, l'élève devra être capable d'identifier les conséquences des entraves à l'éducation et à l'inclusion des filles.
- ❸ **Élaboration** : tu vas construire une activité pour tes élèves qui va te permettre d'atteindre ton objectif.
  - a. Dans notre premier exemple, le support de l'activité est un texte dialogué à haute voix qui contient de nombreuses entraves à l'éducation et à l'inclusion de la jeune fille.

### Adieu l'école!

ANNE : Bonjour Séverin !

SÉVERIN : Bonjour Anne !

ANNE : Comment ça va ?

SÉVERIN : Très cool et toi ?

ANNE : Très mal.

SÉVERIN : Pourquoi très mal ?

ANNE : Mon père m'a demandé d'arrêter les études au profit de mes frères qui, du reste, ne sont pas aussi brillants que moi. Quand j'ai refusé, il m'a insultée et tapée devant mes petits frères qui ont même hué sur moi. En plus, il veut me donner en mariage au fils de notre voisin qui n'a même pas étudié.

SÉVERIN : Anne, tu dois obéir à tes parents. Ils ont toujours raison. D'ailleurs, tu es très belle ! Marie-toi seulement. Les études sont faites pour les hommes.

ANNE : Je vais alors obéir à mon père et je vais me marier. Dans le cas contraire, je quitterai la maison.

Source : texte adapté par Séverin KASONGO.

- b. Dans notre second exemple, le support de l'activité est le compte rendu oral, sous la forme d'un jeu de rôles, que les élèves sont amené(e)s à faire à l'issue d'une séance d'observation en dehors de la classe.

## 2. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Passons maintenant à la manière dont se construit l'activité pédagogique à proprement parler. **Nous avons distingué essentiellement trois étapes :**

❶ **Découverte** : tu amènes l'élève à découvrir le sujet de la leçon.

a. Dans notre premier exemple :

- tu lis le texte à tes élèves ;
- tu désignes deux élèves qui vont présenter le dialogue devant leurs pairs ;
- tu fais dégager, à tour de rôle par tes élèves, les différentes entraves à la scolarité d'Anne.

b. Dans notre second exemple :

- tu donnes aux élèves des consignes pour le jeu de rôles ; tu leur indiques l'objectif de l'activité : « Dégager les conséquences des entraves à la scolarité de la fille Anne » ;
- tu distribues les rôles aux élèves ; par exemple, tel(le) élève est Anne, tel(le) élève est Séverin. Les élèves qui ne participent pas directement au jeu de rôles devront relever chacun(e) une entrave et sa conséquence.

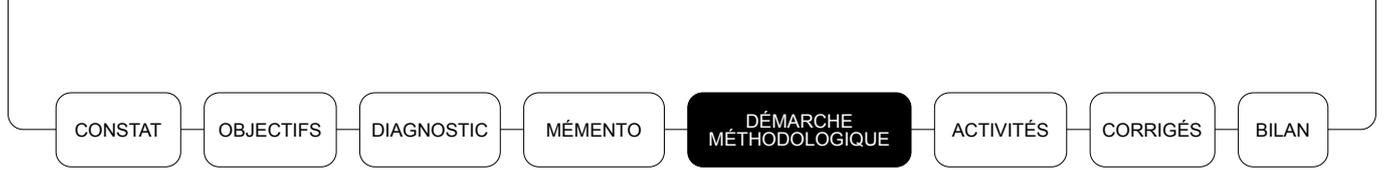
❷ **Apprentissage** : tu apprends à l'élève à prononcer correctement.

a. Dans notre premier exemple :

- tu ajoutes les entraves qui n'ont pas été citées et tu les commentes avec tes élèves ;
- tu fais répéter plusieurs fois les entraves dégagées ;
- tu ajoutes d'autres entraves non évoquées dans le texte ;

b. Dans notre second exemple :

- tu fais jouer leurs rôles aux élèves ;
- tu relèves les conséquences des entraves à l'éducation de la jeune fille ;
- tu leur demandes de citer d'autres conséquences non énumérées dans le dialogue ;
- tu corriges les réponses hors sujet.



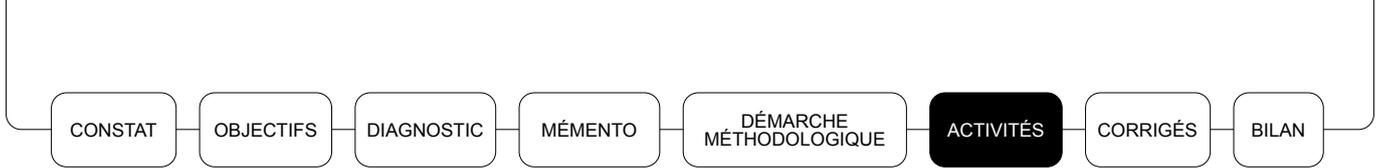
③ **Entraînement** : tu encourages l'élève à mettre en œuvre ce qu'il/elle vient d'apprendre.

a. Dans notre premier exemple :

- tu demandes aux élèves d'élaborer, en mini-groupe, un autre jeu de rôles sur le même thème ;
- tu leur fais dégager de leur texte les entraves à la scolarité et à l'inclusion de la jeune fille.

b. Dans notre second exemple :

- tu demandes aux élèves de dégager de leurs textes respectifs les conséquences des entraves à la scolarité et à l'inclusion ;
- tu fais la mise en commun avec le groupe-classe pour corriger les entraves et les conséquences non conformes au thème exploité.



# CONCEVOIR DES ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES

## ACTIVITÉ PORTANT SUR L'INCLUSION EN CONTEXTE SCOLAIRE

---

Pour diversifier la nature des activités, nous te demandons de ne pas utiliser comme support un texte pour concevoir l'activité qui suit (nous l'avons déjà fait dans l'un de nos exemples). Nous comptons sur ton imagination.

### ■ **Sujet**

Le contenu sur lequel tu vas travailler avec tes élèves est l'identification des entraves à l'inclusion en milieu scolaire.

### ■ **Objectif**

En t'inspirant de nos modèles, tu vas définir un objectif à ton activité. À la fin de la leçon, l'élève devra être capable de... (utilise un verbe ou des verbes d'action dans ta réponse).

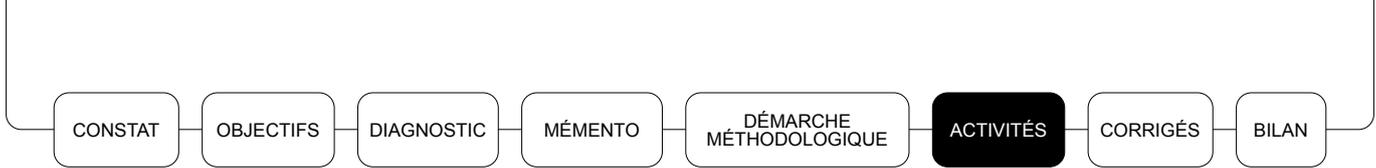
.....  
.....  
.....  
.....

### ■ **Conception**

Quelle activité vas-tu envisager pour atteindre l'objectif que tu viens de définir? Quel support vas-tu choisir?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

RECENSER LES DIFFÉRENTES ENTRAVES  
À L'ÉDUCATION INCLUSIVE



■ **Découverte**

Comment vas-tu procéder pour amener les élèves à découvrir le sujet de la leçon ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ **Apprentissage**

Comment vas-tu procéder pour amener les élèves à dégager les conséquences des entraves à la scolarité des filles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

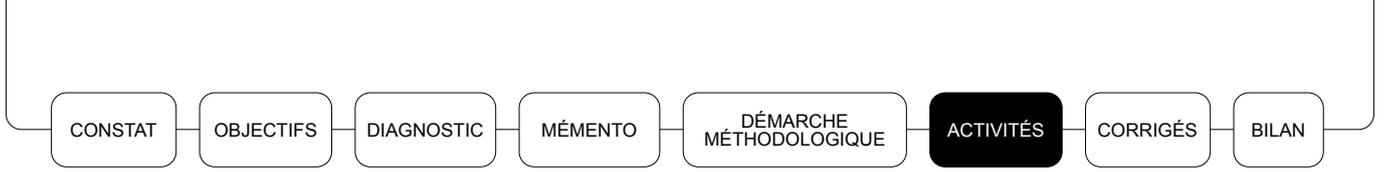
.....

.....

.....

.....

.....



■ **Entraînement**

Comment vas-tu encourager les élèves à mettre en pratique ce qu'ils/elles viennent d'apprendre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ **Correction**

Comment vas-tu t'y prendre pour orienter tes élèves et corriger les réponses non conformes au thème ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RECENSER LES DIFFÉRENTES ENTRAVES  
À L'ÉDUCATION INCLUSIVE

# CORRIGÉS

## 1. CORRIGÉS DU DIAGNOSTIC

### ► Autotest 1

	Vrai	Faux
1. Les élèves filles ne peuvent pas avoir de très bons scores à l'école.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2. Les élèves filles ont toujours besoin de l'aide des garçons pour réussir à l'école.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. Les élèves filles ne sont pas censées revoir leurs prises de notes à la maison.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. Les élèves filles ont les mêmes capacités intellectuelles que leurs collègues garçons.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Les élèves filles n'ont pas le droit de parler en classe.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### ► Autotest 2

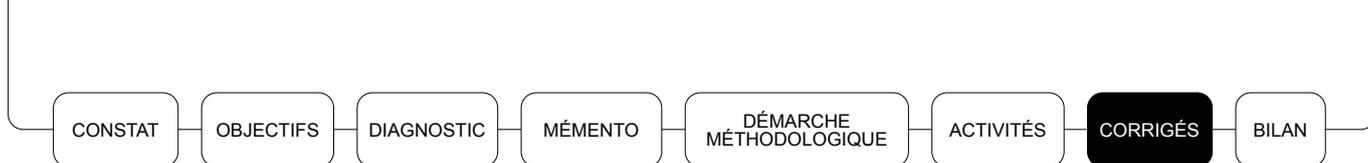
Les facteurs qui influencent négativement les rendements scolaires des élèves filles sont présentés dans les assertions, sauf : e. La bonne alimentation.

### ► Autotest 3

- 1. L'entretien de la maison
- 2. Les études polytechniques
- 3. La maçonnerie
- 4. L'armée
- 5. La gestion d'un garage automobile
- 6. La lessive
- 7. L'installation du circuit électrique dans un chantier
- 8. La gestion d'une entreprise

### ► Autotest 4

La violence sexuelle joue négativement sur la vie scolaire de la victime et a comme conséquence : a. Les abandons scolaires par manque d'accompagnement



### ► Autotest 5

L'inclusion scolaire vise à : c. Accorder la chance de réussite scolaire à toutes les catégories d'élèves dans sa classe.

### ► Autotest 6

La notion de genre comme thématique émergente dans ce livret renvoie directement à : l'égalité de chance entre filles garçons.

## 2. CORRIGÉS DES ACTIVITÉS

---

### ► Activité portant sur l'inclusion en contexte scolaire

#### ■ Objectif

À la fin de la leçon, l'élève devra être capable de citer les entraves à l'inclusion ou à l'éducation équitable dans sa classe

#### ■ Conception

Je vais envisager l'expression libre où des élèves passent à tour de rôle au tableau pour dire quelles attitudes sont susceptibles de freiner l'épanouissement des autres en classe.

→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour diversifier textes stratégies.

#### ■ Découverte

Par plusieurs stratégies dont les questions-réponses sur l'ambiance de la classe.

#### ■ Apprentissage

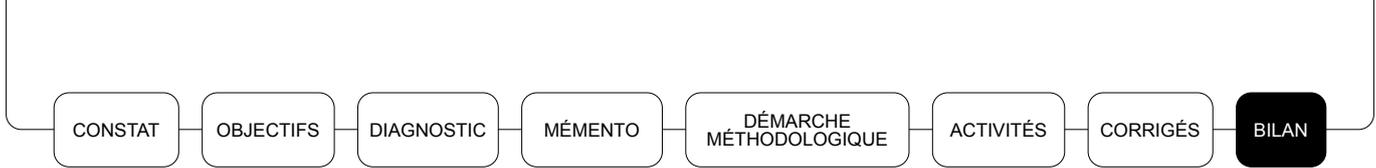
→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.

#### ■ Entraînement

→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.

#### ■ Correction

→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.



## BILAN

- ▶ 1. Est-ce que cette séquence t'a permis d'identifier les entraves à l'inclusion en milieu scolaire ? Si oui, lesquelles ? Si non, comment interprètes-tu cela ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ 2. Est-ce que cette séquence t'a permis de trouver des remèdes aux entraves à l'inclusion ? Si oui, lesquels ? Si non, comment interprètes-tu cela ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ 3. Selon toi, les activités que nous t'avons proposé de concevoir ont-elles atteint leurs objectifs ?

Si non, comment interprètes-tu cela ?

.....

.....

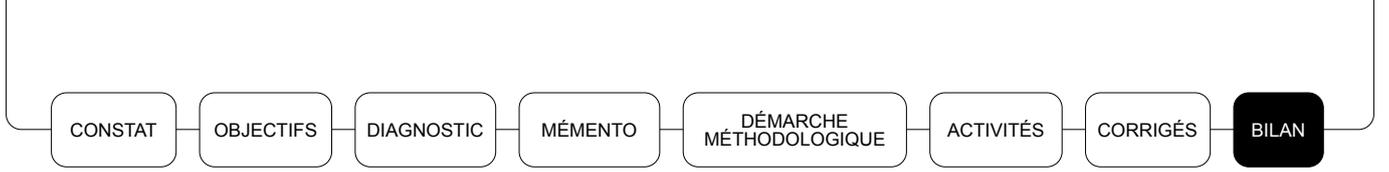
.....

.....

.....

.....

.....



► 4. Les objectifs sont-ils atteints pour tous/toutes les élèves ? Si non, que peux-tu envisager pour amener tous/toutes les élèves à atteindre les objectifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

► 5. As-tu rencontré des difficultés (méthodologiques, matérielles, etc.) dans la mise en œuvre de cette séquence ? Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Partage ton bilan avec ton/ta tuteur(trice).*

RECENSER LES DIFFÉRENTES ENTRAVES  
À L'ÉDUCATION INCLUSIVE

## Séquence 2

---

INITIER, À TRAVERS  
UN PROCESSUS ÉDUCATIF,  
FILLES ET GARÇONS  
À LA PRÉVENTION CONTRE  
LES VIOLENCES ET  
TOUTES LES FORMES  
DE DISCRIMINATION

## CONSTAT

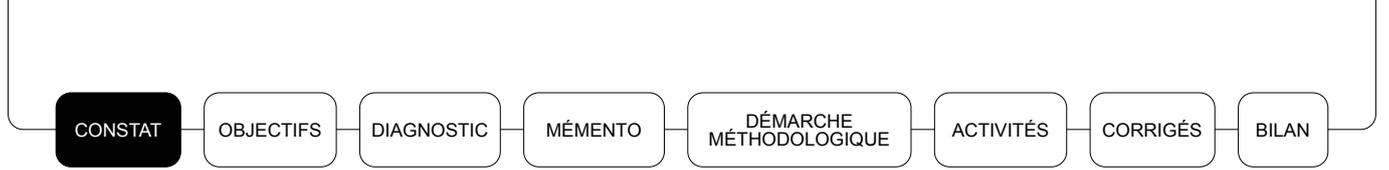
La Convention des Nations unies (1989) relative aux droits de l'enfant stipule, en son article 37, que les États sont tenus de veiller à ce que « nul enfant ne soit soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Cette disposition est complétée et élargie par l'article 19 qui dispose que « les États prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalité physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié ».

Par ailleurs, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990) garantit à tout(e) enfant le droit imprescriptible à la vie (article 4), à l'éducation (article 11), aux loisirs et à la culture (article 12), à la protection contre l'exploitation et les mauvais traitements : travail, exploitation sexuelle... (articles 15, 26, 27, 29) et à la santé (article 14).

La Constitution de la RDC du 18 février 2006, telle que modifiée en 2011, énonce de façon générale en son article 16, alinéa 4, que « nul ne peut être soumis à un traitement cruel, inhumain ou dégradant ». Elle détaille spécifiquement un certain nombre d'obligations vis-à-vis des enfants. Cependant, la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant en son article 41 (alinéas 3 et 4) stipule que « [l]'enfant a droit de jouir de la protection de sa famille, de la société et des pouvoirs publics » et que « [l]'abandon et la maltraitance des enfants, notamment la pédophilie, les abus sexuels ainsi que l'accusation de sorcellerie sont prohibés et punis par la loi ».

L'importance de ces instruments ou moyens juridiques est de prévenir et réprimer tout acte de violence ou abus basé sur le genre dans la société en générale et en milieu scolaire en particulier. Ces instruments protègent l'enfant. Ils contribuent à réaliser un environnement protecteur susceptible d'améliorer le rendement scolaire ainsi que la rétention des élèves à l'école.

Se servant de ces instruments juridiques, le gouvernement congolais fournit des efforts, chaque année, pour éradiquer ce fléau. C'est le cas de la sensibilisation dans les milieux scolaires par des affiches invitant filles et garçons à l'école. À Lubumbashi, par exemple, un tribunal a été institué pour réprimer tout cas de violence sur mineur(e). On peut d'ailleurs remarquer le message transmis par des images aux murs de ladite juridiction (située au quartier Bel air).



Quant à la politique du pouvoir en place, les efforts ont été déployés en matérialisant la gratuité de l'éducation de base en vue de permettre aux familles démunies de scolariser les enfants filles et garçons, avec d'ailleurs un bilan positif sur le terrain.

Cependant, en marge de ces avancées significatives, plusieurs défis restent à relever, surtout dans les milieux ruraux où l'absence d'une éducation équitable constitue un goulot d'étranglement ou un obstacle majeur à la scolarité des jeunes filles.

Voilà pourquoi nous avons mis à ta disposition ce livret pour te permettre d'éradiquer toutes les entraves qui freinent l'éducation inclusive dans ta classe, à l'école et dans la société.



## DIAGNOSTIC

### ► Autotest 1

À quoi est due la marginalisation des jeunes filles en RDC ? Souligne la bonne réponse.

- a. À l'athéisme des violeurs
- b. Aux coutumes de la société où évoluent les jeunes filles
- c. À l'entêtement des hommes
- d. Au manque d'alphabétisation des filles

### ► Autotest 2

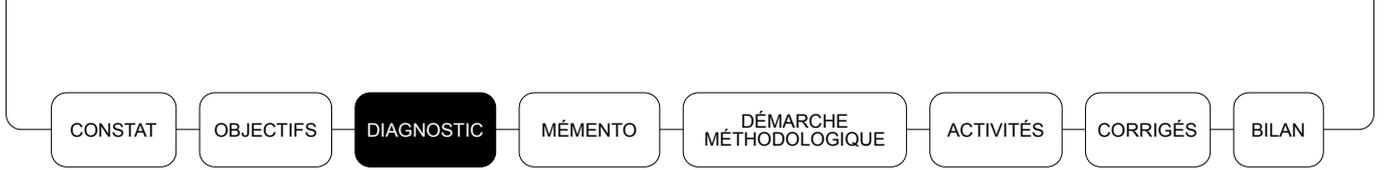
Quelle sera la responsabilité de l'enseignant(e) face à la discrimination liée au genre ? Souligne la bonne réponse.

- a. Sanctionner sévèrement les élèves auteur(e)s
- b. Déplacer la victime
- c. Laisser les parents gérer l'affaire
- d. Demander au violeur de confesser
- e. Demander que sa classe soit homogène

### ► Autotest 3

Quelles stratégies peuvent être mises en pratique pour éradiquer les inégalités liées au genre en milieu scolaire ? Coche la ou les bonnes réponses.

- 1. Sensibiliser les élèves, les enseignant(e)s et les parents sur l'égalité de chance entre les filles et les garçons en matière d'éducation.
- 2. Exclure le/la frondeur(euse).
- 3. Composer des examens différents pour les deux sexes.
- 4. Traduire le/la frondeur(euse) en justice.
- 5. convoquer les parents de la personne responsable du viol.
- 6. Lire régulièrement aux élèves les textes juridiques qui protègent la femme et les barèmes de sanction réservés aux frondeur(euse)s.
- 7. Battre copieusement l'auteur(e) des inégalités liées au genre.
- 8. Traduire les parents en justice pour mauvaise éducation de leur enfant.



► **Autotest 4**

Quel conseil prodigueras-tu à une fille victime de violences sexuelles de la part d'un enseignant? Souligne la réponse qui te paraît la meilleure.

Je demanderais à cette élève de :

- a. Se taire par peur d'échouer.
- b. Dénoncer l'enseignant à la direction.
- c. Demander conseil à ses ami(e)s.
- d. Pardonner cet enseignant.
- e. Exiger le mariage à cet enseignant.

► **Autotest 5**

Le sais-tu? Réponds par oui ou non dans la case qui correspond.

- Il existe des textes juridiques qui protègent la femme. ....
- Les violences sexuelles peuvent coûter au violeur jusqu'à 25 ans de prison. ....
- Les paroles d'amour peuvent constituer une infraction de violence sexuelle. ....
- Presser les seins d'une élève est une violence sexuelle. ....

## MÉMENTO

Selon un rapport de Plan International, dans le monde, une femme sur trois a subi des abus physiques ou des violences sexuelles, dont 80 % sont commis par un partenaire ou époux.

Ce chiffre s'explique notamment par les traditions existantes. Le statut de la femme étant particulièrement précaire, il est considéré comme normal que le mari ait tout pouvoir sur la femme. L'accès à l'éducation est souvent interdit par un mari violent qui souhaite que sa femme conserve son statut de femme au foyer. Par ailleurs, ces violences peuvent être perpétrées également par la belle-mère, qui reproduit un modèle déjà existant depuis plusieurs générations, ne comprenant pas et refusant souvent l'accès à sa belle-fille à l'école.

En milieu scolaire, les situations de violences morales et physiques sont nombreuses et viennent souvent des enseignants qui sont majoritairement des hommes. Et bien que les filles comme les garçons en soient les cibles, les filles sont les plus touchées. Plan International estime que 60 millions de filles et 29 millions de garçons par an sont victimes de violences sexuelles à l'école ou sur le chemin de l'école.

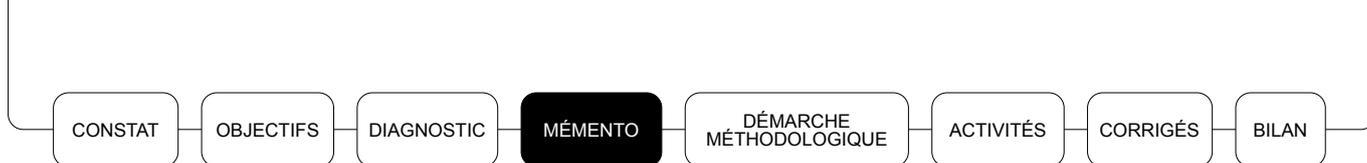
L'extrême pauvreté est également un facteur qui aggrave ces pratiques. Ce contexte social favorise les tensions entre élèves, mais aussi entre enseignant(e)s. Ainsi, le manque ou l'insalubrité des infrastructures, la formation limitée des professeur(e)s en constituent les exemples les plus criants. Par ailleurs, les filles sont généralement plus sujettes aux pressions psychologiques. Il n'est pas rare d'assister à des situations de sexe transactionnel, où les services sexuels ou domestiques permettent aux filles de financer leur scolarité.

Par ailleurs, les enseignant(e)s jouent un rôle essentiel dans la réforme et dans la lutte contre la discrimination basée sur le genre. Les changements qu'ils/elles apportent au sein de la classe, concernant leurs stéréotypes de genre négatif, peuvent avoir un effet profond sur les attitudes des élèves et de la communauté.

Le changement commence lentement et à petits pas. Les jeunes ne devraient pas être limité(e)s par des normes de genre et les enseignant(e)s ont le pouvoir de changer les stéréotypes de genre, même si c'est à un niveau moindre. Par exemple, sensibiliser la société sur les performances scolaires des filles.

Les faits et gestes que posent les enseignant(e)s ont un effet direct et considérable sur leurs élèves. Parfois, ils/elles peuvent ne pas se rendre compte qu'ils/elles sont en train de traiter les élèves de manière différente.

Généralement, les filles sont tenues d'accomplir des tâches ménagères en plus de leur travail scolaire, ce qui constitue souvent un lourd fardeau pour elles. Les garçons sont autorisés à aller jouer ou sont dispensés de tâches ménagères, parce que considérées réservées aux filles, ce peut avoir un effet néfaste sur les filles et sur leurs résultats scolaires.



## 1. LA VIOLENCE

---

La **violence basée sur le genre** est tout acte qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des souffrances ou préjudices physiques, sexuelles ou psychologiques chez quelqu'un (garçon ou fille), et basé sur les rôles et stéréotypes de genre.

La **violence basée sur le genre en milieu scolaire** signifie toute forme de violence ou d'abus en lien avec le genre. Elle peut être physique, sexuelle ou psychologique, ou les trois à la fois. Elle peut se produire au sein de l'école (en classe ou dans la cour) ou dans ses environs. Cette violence peut être causée par les enseignant(e)s, par les élèves ou par des membres de la communauté.

Les filles tout comme les garçons peuvent être victimes et auteur(e)s. La violence basée sur le genre entraîne des conséquences graves sur la santé des jeunes.

La **violence** est l'emploi de la force pour contraindre une personne à poser un acte contraire à sa volonté. Exemple : le recours à la force pour obtenir un gain ou un service de quelqu'un.

Il existe trois types de violences :

### ■ Violences psychologiques :

- Menaces ;
- Chahuts ;
- Intimidations ;
- Injures ;
- Brimades ;
- Humiliations ;
- Ignorance.

### ■ Violences physiques :

- Étreintes ;
- Coups de poing ;
- Privations de liberté ;
- Coups de pied ;
- Coups de canne ou de fouet ;
- Poussées ;
- Le fait de jeter quelque chose à quelqu'un.

### ■ Violences sexuelles :

- Viols ;
- Souillures ;
- Attouchements indécents et dénonciations ;
- Langage sexuellement explicite avec des remarques ou propositions sexuellement suggestives.

## 2. EXEMPLES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE EN MILIEU SCOLAIRE

---

La violence à l'école se manifeste à la fois sous la forme physique, verbale, psychologique et sexuelle.

### 2.1 La violence psychologique et verbale

C'est lorsqu'on utilise des paroles qui humilient, qui blessent, qui menacent, qui intimident ou qui ridiculisent l'autre.



Source : *Je préfère une école sans violence*, 2011.

Les filles et les garçons sont à la fois victimes de violences psychologiques causées par les camarades et les enseignant(e)s sous forme :

- de harcèlement verbal ;
- d'abus verbal lié à la puberté ;
- d'intimidation, de moqueries ;
- de langage abusif de la part des enseignant(e)s ou des autres élèves ;

- de manipulation des émotions et de l'exploitation ;
- de l'étiquetage d'un(e) élève de paresseux(euse) ou de stupide du simple fait qu'il/elle soit un garçon ou une fille.

## 2.2 La violence physique



Source : *Je préfère une école sans violence*, 2011.

La violence physique est le recours à la brutalité sur son prochain, dans le souci de lui faire mal :

- Frapper ;
- Botter ;
- Bastonner ;
- Donner un coup de poing ;
- Secouer quelqu'un ;
- Étrangler ;
- Mettre quelqu'un en mauvaise posture ;
- Soumettre à un entraînement excessif ;
- Interdire à quelqu'un l'accès aux toilettes ;
- Exploitation au travail ;
- Tâches scolaires impactant négativement sur la santé et la formation des élèves ;
- Travail à titre de sanctions et autres punitions qui influent négativement sur l'apprentissage ou la santé.

## 2.3 La violence sexuelle



Source : *Je préfère une école sans violence*, 2011.

- Le viol ;
- La souillure ;
- Les palpations, attouchements, etc. ;
- L'usage d'un langage explicitement sexuel en s'adressant à un(e) enfant ;
- Des attouchements et exhibitions indécentes ;
- Projection d'images pornographiques devant des enfants.

## 3. LES AUTEUR(E)S DES VIOLENCES

Parmi les auteur(e)s des violences en milieu scolaire, nous pouvons citer :

- les élèves ;
- les enseignant(e)s ;
- les directeur(trice)s ;
- les ouvrier(ère)s ;
- le personnel administratif ;
- les parents ;
- les personnes extérieures à l'école.

## 4. LES VICTIMES DES VIOLENCES

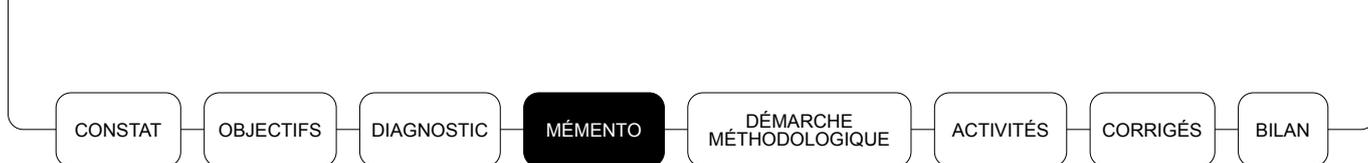


Parmi les victimes, nous pouvons citer :

- les élèves ;
- les enseignant(e)s ;
- les directeur(trice)s ;
- les ouvrier(ère)s ;
- le personnel administratif ;
- les parents ;
- les personnes extérieures à l'école.

## 5. QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION DES VIOLENCES ET ABUS BASÉS SUR LE GENRE EN MILIEU SCOLAIRE

- Procéder à une sensibilisation sur le règlement d'ordre intérieur à faire signer par les parents ;
- Conscientiser le personnel sur le code de bonne conduite qui doit inclure un article sur les violences basées sur le genre ;
- Inclure des discussions sur les violences sexuelles dans la formation sur les compétences de vie à l'intention des enseignant(e)s, des filles et des garçons ;
- Doter les établissements scolaires de structures de loisirs, de jeux, d'activités sportives..., et en garantir l'accès et l'utilisation tant aux garçons qu'aux filles ;



- Faire attention aux pratiques culturelles ;
- Veiller à ce que les parents et la communauté soient au courant des codes de conduite des enseignant(e)s ;
- Fournir une assistance pour les frais de scolarité, les fournitures scolaires et les uniformes ;
- Prendre en compte les besoins spécifiques des filles.

## 6. QUELQUES DISPOSITIONS À PRENDRE POUR LA SÉCURISATION DU (DE LA) DÉNONCIATEUR(TRICE)

---

La déscolarisation massive des jeunes filles qui développent une peur en milieu scolaire est la première conséquence de ces violences.

De nombreux risques pour la santé existent, comme la transmission de maladies sexuellement transmissibles ou encore les grossesses précoces et dangereuses pour les filles.

Enfin, ces diverses pressions et violences entraînent des traumatismes marquants pour les filles qui assimilent le milieu scolaire à ces peurs et qui peuvent développer des troubles alimentaires ou encore des tendances dépressives.

Pour stopper toutes ces conséquences néfastes, tu dois aider ton élève fille à dénoncer, tout en la protégeant contre les bourreaux. Si tu ne l'aides pas, elle se taira et sa scolarité sera entachée.

Tu comprendras que comme le souligne Plan International, la crainte est le point central de ces actions passées sous silence. Les filles ont en général peur du regard qui pourrait être porté sur elles si elles divulguaient les violences en milieu scolaire.

Les traditions et l'honneur sont un terreau fertile à ces peurs. Admettre, pour une fille, que l'enseignant(e) est à la source d'abus sexuels peut également entraîner dans la foulée un mariage afin de passer sous silence une grossesse. Ainsi, il faudrait :

- adopter une attitude de discrétion si le ou la dénonciateur(trice) n'est pas connu(e). Dans le cas contraire, il faut le/la protéger ;
- mettre en garde l'auteur(e) de la violence, le/la conscientiser sur le risque de poursuites judiciaires et lui demander d'éviter de menacer le/la dénonciateur(trice) ;
- si la sécurité personnelle est mise en danger, chercher immédiatement l'assistance d'un(e) chef(fe) de la communauté ou d'une autorité : le/la directeur(trice) d'école, le comité de discipline, un(e) aîné(e) ou la police).

## 7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS CLÉS DANS LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ET ABUS BASÉS SUR LE GENRE EN MILIEU SCOLAIRE

### 7.1 Pour le/la chef(fe) d'établissement

Il/Elle est le/la premier(ère) responsable pédagogique, administratif(ive) et financier(ère) de son école. Il/Elle veille à l'élaboration du règlement scolaire, à l'application et au respect du code de bonne conduite. Il/Elle fait en sorte que toutes les mesures nécessaires soient prises pour créer et préserver l'ordre, la discipline et la sécurité. Il/Elle s'assure que le milieu scolaire est exempt de violences et d'abus ; pour ce faire, il/elle doit servir de modèle pour son école.

### 7.2 Pour l'enseignant(e)

En tant que premier(ère) responsable de sa classe pour l'exécution des programmes éducatifs et de l'évaluation des progrès des élèves, il/elle prend toutes les mesures nécessaires pour créer un bon climat de travail et préserver l'ordre, la discipline et la sécurité dans le milieu d'apprentissage.

Dans ses rapports avec les élèves, l'enseignant(e) doit :

- se comporter de façon à respecter la dignité et les droits des élèves ;
- collaborer avec la direction pour les cas qu'il/elle ne peut pas résoudre seul(e) ;
- se tenir au secret professionnel.

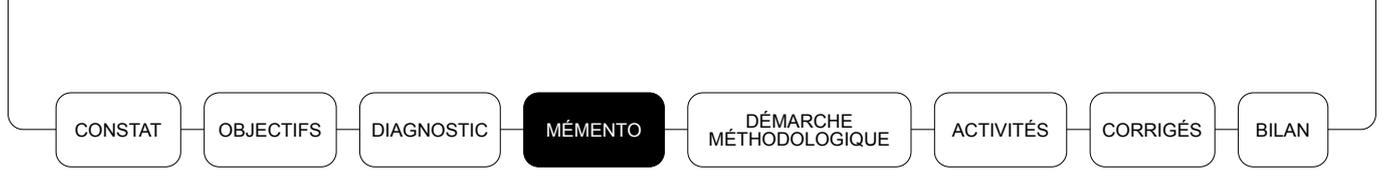
Dans ses rapports avec ses collègues, il/elle a le droit de protester par les voies officielles, contre les pratiques et principes qu'il/elle ne peut accepter. L'enseignant(e) doit se comporter dignement en tout lieu et en toute circonstance.

### 7.3 Pour l'élève

L'élève doit :

- respecter et obéir aux autorités scolaires : enseignant(e)s, chef(fe) d'établissement, personnel administratif et ouvrier(ère) s ;
- respecter ses condisciples et les autres élèves de l'école (pas d'injures, pas d'agressivité) ;
- respecter les biens de l'école ;
- dénoncer tout cas de violence et abus survenu dans son école ;
- participer à l'élaboration du code de bonne conduite ;
- participer au conseil de discipline de l'école ;
- participer à la gestion de l'école.

Ainsi, l'élève est tenu(e) au respect du code de bonne conduite.



## 7.4 Pour les parents

Les parents doivent :

- collaborer avec l'école pour prévenir les violences et abus basés sur le genre en milieu scolaire ;
- dénoncer tout cas de violence et abus basés sur le genre survenu en milieu scolaire ;
- sensibiliser les autres parents sur les conséquences des violences en milieu scolaire et leur responsabilité dans la dénonciation.

## DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Nous t'exposons ci-dessous les différentes étapes à suivre pour construire une activité pédagogique en relation avec l'initiation des élèves filles et garçons à la prévention contre la violence et toutes les formes de discrimination. L'ensemble des étapes constitue une démarche méthodologique. Pour t'aider à rattacher cette démarche méthodologique à des pratiques de classe, nous illustrerons chacune des étapes de la démarche au moyen d'un exemple.

### 1. PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ

Commençons par tout ce qui a trait à la préparation de l'activité que cette séquence décompose en trois étapes :

- ❶ **Sujet** : tu vas initier tes élèves filles et garçons à la prévention contre la violence et toutes les formes de discrimination.
  - a. Dans notre premier exemple, la difficulté visée est l'identification des stratégies d'éradication de la violence et de toutes les formes de discrimination.
  - b. Dans notre second exemple, le problème visé est la mise en œuvre des stratégies d'éradication de la violence et de toutes les formes de discrimination.
- ❷ **Objectif** : tu vas définir un objectif à ton activité.
  - a. Dans notre premier exemple, à la fin de la leçon, l'élève devra être capable d'identifier les stratégies d'éradication de la violence et de toutes les formes de discrimination.
  - b. Dans notre second exemple, à la fin de la leçon, l'élève devra être capable de mettre en pratique les stratégies d'éradication de violence et toutes les formes de discrimination entre filles et garçons.
- ❸ **Élaboration** : tu vas construire une activité pour tes élèves qui va te permettre d'atteindre ton objectif.
  - a. Dans notre premier exemple, le support de l'activité est un texte lu à haute voix, texte qui illustre une élève victime de viol.

**Aveu d'une fille violée**

Je suis une fille. J'ai été abusée par un collègue de classe. Dès lors, tous mes amis de classe se moquent de moi. À la maison, tout le monde m'insulte. Personne ne me parle. Quant aux études, personne ne paie pour moi et je suis devenue un déchet, comme le répète bien souvent mon père qui me fouette chaque fois. En classe, mon enseignant ne me supporte plus. À l'église, j'ai été renvoyée de la chorale et interdite d'accéder dans l'enceinte même de cette église. Je n'ai plus le goût de vivre. Que faire? Me suicider? Dénoncer la discrimination au parquet? Insulter ceux qui se moquent de moi? Me taire? Abandonner les études?

Source : texte adapté par Séverin KASONGO.

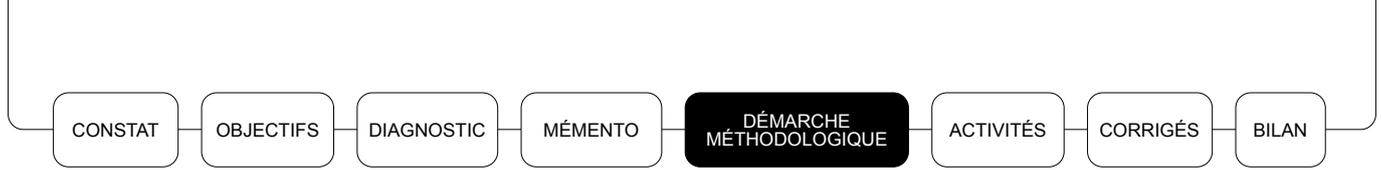
- b. Dans notre second exemple, le support de l'activité est le même texte, sous la forme d'un exposé oral, que les élèves sont amené(e)s à faire pour voir comment ils/elles peuvent mettre fin à la violence et à la discrimination envers leurs collègues en milieu scolaire.

## 2. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Passons maintenant à la manière dont se construit l'activité pédagogique à proprement parler. Nous avons distingué essentiellement trois étapes :

❶ **Découverte** : tu amènes l'élève à découvrir le sujet de la leçon.

- a. Dans notre premier exemple :
- tu lis le texte à tes élèves ;
  - tu désignes une élève qui va présenter le texte devant ses pairs ;
  - tu fais dégager, à tour de rôle par tes élèves, les différentes de violence faites à la jeune fille ;
  - tu fais également dégager les stratégies que la victime se propose pour éradiquer la violence dont elle souffre.
- b. Dans notre second exemple :
- tu donnes aux élèves des consignes pour l'exposé ; tu leur indiques l'objectif de l'activité : « Dire comment bannir la violence et la discrimination dans leur classe » ;
  - tu distribues les rôles aux élèves ; par exemple, telle élève est la fille, tel élève est le père, tel est l'enseignant, tel est le juge (au cas où la voie juridique serait la stratégie envisagée). Les élèves qui ne participent pas directement au jeu de rôles devront relever chacun(e) une manière de bannir la violence en classe, à l'école et en famille.



② **Apprentissage** : tu apprends à l'élève à prononcer correctement.

a. Dans notre premier exemple :

- tu ajoutes les formes qui n'ont pas été citées et tu les commentes avec tes élèves ;
- tu demandes à tes élèves de les analyser.

b. Dans notre second exemple :

- tu fais jouer les rôles du texte aux élèves ;
- tu construis avec les élèves les stratégies à envisager pour une éducation équilibrée ;
- tu demandes aux élèves de citer les stratégies d'éradication de la violence et des discriminations ;
- tu corriges les réponses hors sujet.

③ **Entraînement** : tu encourages l'élève à mettre en œuvre ce qu'il vient d'apprendre.

a. Dans notre premier exemple :

- tu demandes aux élèves de construire un autre scénario similaire, mais avec d'autres formes de violence ;
- tu leur fais dégager de leur texte les formes de violence faites à la jeune fille.

b. Dans notre second exemple :

- tu demandes aux élèves de procéder au jeu de rôles en proposant la mise en place des techniques afin de bannir la discrimination dans leur environnement ;
- tu fais la mise en commun avec le groupe-classe pour corriger les abus liés à la violence faite à la jeune fille.

# CONCEVOIR DES ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES

## ACTIVITÉ SUR L'IDENTIFICATION DES STRATÉGIES D'ÉRADICATION DES FORMES DE VIOLENCES FAITES À LA JEUNE FILLE

Pour diversifier la nature des activités, nous te demandons de ne pas utiliser comme support un texte pour concevoir l'activité qui suit (nous l'avons déjà fait dans l'un de nos exemples). Nous comptons sur ton imagination.

### ■ **Sujet**

Le contenu sur lequel tu vas travailler avec tes élèves est l'identification des stratégies d'éradication des formes de violences faites à la jeune fille.

### ■ **Objectif**

En t'inspirant de nos modèles, tu vas définir un objectif à ton activité. À la fin de la leçon, l'élève devra être capable de... (utilise un verbe ou des verbes d'action dans ta réponse).

.....

.....

.....

.....

### ■ **Conception**

Quelle activité vas-tu envisager pour atteindre l'objectif que tu viens de définir? Quel support vas-tu choisir?

.....

.....

.....

.....

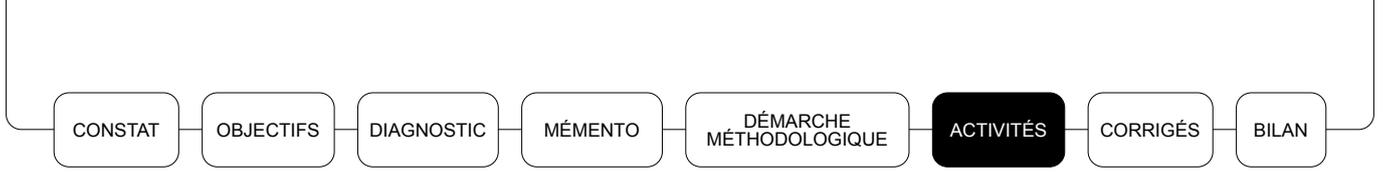
.....

.....

.....

.....





■ **Entraînement**

Comment vas-tu encourager les élèves à mettre en pratique ce qu'ils/elles viennent d'apprendre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

■ **Correction**

Comment vas-tu t'y prendre pour mettre fin aux violences faites à la fille ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# CORRIGÉS

## 1. CORRIGÉS DU DIAGNOSTIC

### ► Autotest 1

La marginalisation des jeunes filles en RDC est due à : b. Les coutumes de la société où évolue les jeunes filles.

### ► Autotest 2

La responsabilité de l'enseignant(e) face à la discrimination liée au genre sera : a. Sanctionner sévèrement les élèves auteur(e)s.

### ► Autotest 3

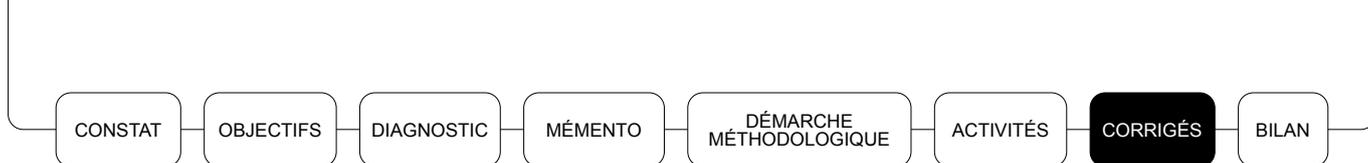
- 1. Sensibiliser les élèves, les enseignant(e)s et les parents sur l'égalité de chance entre les filles et les garçons en matière d'éducation.
- 2. Exclure le/la frondeur(euse).
- 3. Composer des examens différents pour les deux sexes.
- 4. Traduire le/la frondeur(euse) en justice.
- 5. Convoquer les parents de la personne responsable du viol.
- 6. Lire régulièrement aux élèves les textes juridiques qui protègent la femme et les barèmes de sanction réservés aux frondeur(euse)s.
- 7. Battre copieusement l'auteur(e) des inégalités liées au genre.
- 8. Traduire les parents en justice pour mauvaise éducation de leur enfant.

### ► Autotest 4

Je demanderai à cette élève de : b. Dénoncer l'enseignant à la direction.

### ► Autotest 5

- Il existe des textes juridiques qui protègent la femme. → *Oui*
- Les violences sexuelles peuvent coûter au violeur jusqu'à 25 ans de prison. → *Oui*
- Les paroles d'amour peuvent constituer une infraction de violence sexuelle. → *Oui*
- Presser les seins d'une élève est une violence sexuelle. → *Oui*



## 2. CORRIGÉS DES ACTIVITÉS

---

### ► **Activité sur l'identification des stratégies d'éradication des formes de violences faites à la jeune fille**

#### ■ **Objectif**

À la fin de la leçon, l'élève devra être capable de dénoncer toutes les formes de violence faite à la jeune fille.

#### ■ **Conception**

→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.

#### ■ **Découverte**

→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.

#### ■ **Apprentissage**

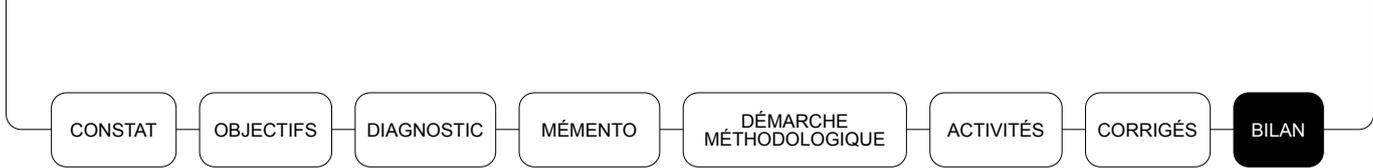
→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.

#### ■ **Entraînement**

→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.

#### ■ **Correction**

→ Travaille avec ton/ta tuteur(trice) pour répondre à cette question.



## BILAN

.....

- ▶ 1. Est-ce que cette séquence t'a permis d'identifier les stratégies d'éradication des formes de violence faites à la jeune fille ? Si oui, lesquelles ? Si non, comment interprètes-tu cela ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ 2. Est-ce que cette séquence t'a permis de trouver des remèdes à ces formes de violence ? Si oui, lesquels ? Si non, comment interprètes-tu cela ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ 3. Selon toi, les activités que nous t'avons proposé de concevoir ont-elles atteint leurs objectifs ? Si non, comment interprètes-tu cela ?

.....

.....

.....

.....

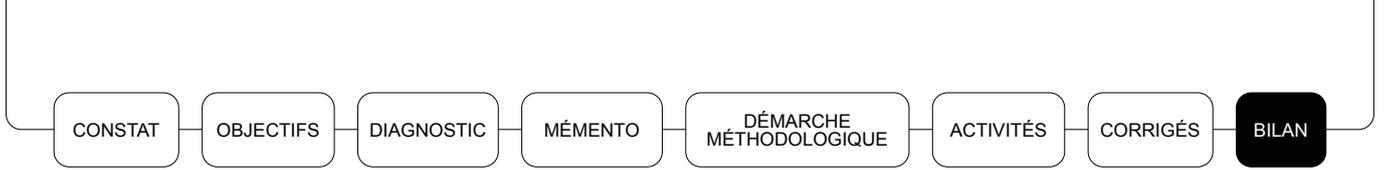
.....

.....

.....

.....

INITIER, À TRAVERS UN PROCESSUS ÉDUCATIF, FILLES ET GARÇONS À LA PRÉVENTION  
CONTRE LES VIOLENCES ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION



- ▶ 4. Les objectifs sont-ils atteints pour tous/toutes les élèves ? Si non, que peux-tu envisager pour amener tous/toutes les élèves à atteindre les objectifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ▶ 5. As-tu rencontré des difficultés (méthodologiques, matérielles, etc.) dans la mise en œuvre de cette séquence ? Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Partage ton bilan avec ton/ta tuteur(trice).*



# BIBLIOGRAPHIE

APEFE, *Favoriser l'égalité filles-garçons par et dans l'éducation*, livret de formation, 2023.  
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990).  
Constitution de la République Démocratique du Congo (2006), telle que modifiée en 2011.  
Convention des Nations unies (1989).  
Décret n° 06/019, du 20 juillet 2006, et modifiant et complétant le décret du 6 août 1959 portant Code de procédure pénale congolais.  
DIPROMAD, *Programme national de l'enseignement primaire*, 2011.  
DIPROMAD, *Je préfère une école sans violence*, février 2011.  
EPST *Guide de l'enseignant(e) du cycle primaire sur la pédagogie sensible au genre*, Kinshasa, 2014.  
Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant.

## WEBOGRAPHIE

---

- ▶ <https://www.plan-international.fr> (consulté le 24 novembre 2023)
- ▶ <https://www.unicef.org/congo/recits/une-éducation-de-qualité-pour-chaque-enfant>

